

PROG16 V220908

### Informations générales

**Durée :**

2 jours de formation soit 14 heures.

**En présentiel.**

**Tarifs :** Nous consulter

**Participants :**

Maximum 8 participants.

**Publics :**

Le stage concerne les artisans, responsables d'entreprise ou les chefs d'équipes travaillant dans le métier du chauffage et du service après-vente.

**Prérequis :**

Aucun prérequis n'est exigé sous réserve d'une bonne maîtrise de la langue française.

**Moyens d'évaluation des prérequis :**

Entretien avec le référent pédagogique

**Intervenants :**

Formateur expérimenté et diplômé dans le domaine du chauffage.

**Accessibilité handicapé :**

Sur demande auprès de notre référent handicap M. ALEN Gaetan (04 42 56 42 99)

**Délais d'accès :**

Planning de formation disponible sur notre site internet ou nous contacter par téléphone ou mail.

**Indicateur 2021 :**

Taux de réussite au 1er passage : 100%

**Méthodes et supports pédagogiques :**

Supports de cours et vidéo projecteur.  
Support de cours remis sur clé USB.

### Objectifs

Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances indispensables permettant de s'adapter à leur emploi de responsable gaz installation et de responsable maintenance gaz et de se familiariser aux techniques, à la réglementation gaz et aux méthodes à mettre en pratique.

### Contenu de la formation

#### Formation théorique

- Les textes réglementaires
- La procédure de contrôle d'une installation gaz
- Responsabilité de l'entreprise

#### Réglementation gaz en habitation :

- Certificat de conformité
- Tuyauterie fixe
- Ventilation
- Evacuation des produits de combustion

#### Travaux pratiques

- Combustion du gaz
- Essai de combustion
- Electricité (CTN, Ionisation, Puissance...)
- Physique (étude de rendement, unités et mesure...)
- Entretien
- Relation clientèle (feuille d'intervention, anomalie sur partie existante...)

### Moyens d'évaluation des acquis

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra réussir le questionnaire à choix multiples (QCM) de validation des connaissances acquises, auquel une note minimum de 24/30 est exigée.